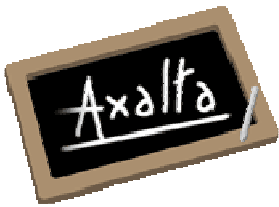


# Construisons ensemble notre Comité d'Entreprise



## Pas de CE dans l'Education Nationale, POURQUOI ?

Pourtant, d'autres fonctions publiques bénéficient de nombreux avantages avec une participation importante de leurs employeurs !

Pour la réussite d'AXALTA, association qui veut pallier ce manque, rejoignez-nous et devenez adhérent.

## COMMENT PUIS-JE ETRE UTILE ?

Tout simplement en adhérant à l'association via son site internet

[www.axalta.com](http://www.axalta.com)

## J'ai une ou plusieurs questions :

### A qui ça s'adresse ?

A tous les personnels de l'Éducation Nationale.

### Comment ça fonctionne ?

L'association a été créée, maintenant il faut un maximum d'adhérents pour lui donner du pouvoir, des forces de négociation.

### Comment ça va fonctionner ?

Si elle a suffisamment d'adhérents, donc de poids de négociation, l'association leur offrira des tarifs réduits & des subventions sur les voyages, les loisirs, ...

### Combien ça me coûte ?

Seulement 2€ (une seule fois) pour couvrir les frais de gestion & administratifs. Si vous le voulez, vous pouvez donner davantage.

### Combien ça va me coûter ultérieurement ?

Rien dès qu'AXALTA aura atteint ses objectifs, c'est-à-dire comme ses consocieurs la CCAS de chez EDF-GDF ou encore le CGOS des hôpitaux.

[www.ccas.fr](http://www.ccas.fr) ou [www.cgos.asso.fr](http://www.cgos.asso.fr)

### Dois-je être adhérent pour bénéficier des tarifs réduits et/ou subventions ?

Oui obligatoirement.

### A qui peuvent profiter les prestations d'AXALTA ?

Tous les adhérents actifs ou retraités, titulaires ou non, ainsi que leur conjoint et leurs enfants (à charge et âgés de moins de 25 ans), bénéficieront de tarifs réduits.

Par contre, les subventions ne seront attribuées qu'aux adhérents de l'association.

### Où puis-je trouver les statuts de l'association ?

Il suffit de les demander par simple courrier à l'adresse du siège social en joignant une lettre timbrée à votre adresse..

### Pourquoi adhérer ?

AXALTA est dans sa phase initiale. Il faut donc qu'elle ait un maximum d'adhérents pour se faire entendre auprès du ministère et pouvoir négocier auprès des voyagistes & des publicitaires.

### Comment adhérer ?

Il vous suffit simplement d'imprimer le bulletin d'adhésion, de le compléter et de l'envoyer à l'association en joignant un chèque de 2€ pour la cotisation.

### A quoi sert ce site ?

A faire connaître, le plus rapidement possible, l'association AXALTA.

### Etre membre, ça implique quoi ?

Juste une inscription afin de recueillir un maximum de voix pour nous faire entendre auprès des voyagistes, des publicitaires & du ministère.

### Comment faire pour accélérer les choses ?

- Faire un maximum de publicité autour de vous (établissements publics, établissements privés).
- Imprimer et diffuser la [page de présentation](#).
- Et adhérer !

### Puis-je aider l'association ?

- Si vous désirez donner plus de 2€, libre à vous !
- Pour faciliter la communication entre AXALTA et ses adhérents, il serait bon, qu'il y ait une personne-contact dans chaque établissement. Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître en nous écrivant à : [axalta@free.fr](mailto:axalta@free.fr)

### Que vont devenir nos ATOS ?

Rappel spécial ATOS (Sept 2004)

[Loi relative aux libertés & responsabilités locales \(JO du 17 août 2004\)](#)

La mise en œuvre de la loi se déroulera sur une période de 3 ans.

En 2005, la situation statutaire des TOS ne connaîtra pas de changement. Ils seront mis à disposition de la collectivité territoriale dont relève leur établissement. L'état continuera d'assurer leur rémunération & la gestion de leur carrière.

Début 2006, les personnels TOS pourront choisir :

Soit l'intégration au sein de la fonction territoriale,

Soit le détachement dans la fonction territoriale, donc ils resteront Agent d'état.

La liberté de choix sera offerte pendant 2 ans. A l'issue de ces 2 ans, les TOS qui n'auront pas choisi seront détachés sans limitation de durée.

### Concernant Axalta :

Début 2006, les ATOS en détachement et les agents territoriaux qui travailleront au sein d'un établissement scolaire pourront bénéficier des tarifs réduits de l'association. Axalta négociera des subventions, si nécessaire, auprès de l'employeur concerné (état, région ou encore département) pour que ces agents puissent en profiter au même titre que les autres adhérents de l'association. Tout est encore très flou. Nous attendons comme vous la suite...

Atos, OEA, un collègue vous répond en [cliquant ici](#).

### Que signifie Axalta ?

Axalta ne signifie rien en soit. C'est une pure invention de notre Président ! Il fallait trouver un nom que personne ne connaissait et qui soit original.

### Peut-on adhérer de façon groupée ?

Nous ne pouvons gérer une seule inscription pour un groupe, seules les inscriptions individuelles seront prises en compte. Par contre, ce qui est possible, c'est qu'un volontaire collecte toutes les demandes de ses collègues qui n'ont pas Internet, ainsi que leurs chèques et leurs justificatifs. Ce même volontaire les enregistre sur le site à la page adhésion, une demande par collègue, puis il nous renvoie le tout à l'adresse ci-dessous.

### Je n'ai pas d'adresse électronique (courriel ou email), comment puis-je être joignable rapidement ?

Axalta est une association d'envergure nationale. A ce titre, nous ne pourrions pas contacter par courrier postal ou par téléphone chacun de nos adhérents. C'est pourquoi, il est important que vous ayez une adresse électronique afin de pouvoir communiquer facilement avec l'association et inversement. Nous vous conseillons de demander l'autorisation d'utiliser l'adresse d'un collègue sûr, d'un ami ou du secrétariat de votre établissement.

Jean-Sébastien DESMEDT  
Président de l'association

06 juin 2005